

**Compte rendu de la Réunion du
Conseil de Communauté
Du 24 novembre 2021 à 18 h
à la Salle Polyvalente de Schaffhouse/Seltz**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Yannick TIMMEL - Sylvie POUILLARD - Jean-Louis SITTER – Pascal STOLTZ - Christophe KLEIN - Jean-Michel FETSCH - Christophe BORD - Christiane HUSSON - Isabelle SCHMALTZ - Alain JOERGER - Agnès MEYER - Sandra RUCK - Monique LICHTBLAU - André FRITZ – Eric WEIGEL - Denis DRION – Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Gérard HELFFRICH - Jean-Luc BALL - Mylène HECK - René GAST - Jean-Paul HAENNEL - Fabien JOERGER
Anne URSCH, Directrice Générale des Services
Francis MENRATH Trésorier

Excusés : Richard PETRAZOLLER représenté par Jean-Luc BALL - Rachel FLEITH

Non Excusés : Tamara LERGENMULLER - Frédéric HEYD

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. SMICTOM NORD ALSACE – Rapport annuel 2020
3. SMICTOM NORD ALSACE – Validation de l’avancement de l’étude d’harmonisation et d’optimisation du service
4. Désignation des délégués au SDEA
5. Validation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)
6. Demande de participation aux travaux de voirie à la commune de Niederroedern
7. Demande de participation aux travaux de voirie à la commune de Wintzenbach
8. Fonds de concours – Matériel informatique à Salmbach
9. Fonds de concours – Eclairage public à Lauterbourg
10. Fonds de concours – Mobilier scolaire à Lauterbourg
11. Budget Principal – Vote de crédits (THD Mothern)
12. Budget Principal – Décisions modificatives
13. Budget ZA Beinheim – Décision budgétaires modificatives

14. Gymnase de Seltz – Participation des communes (hors territoire) et du syndicat intercommunal du collège de Soufflenheim & environs aux frais de gestion du gymnase

15. Divers – Informations

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 – SMICTOM NORD ALSACE – Rapport annuel 2020

Le Président expose les grandes lignes du rapport annuel du SMICTOM Nord Alsace pour l'exercice 2020.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le rapport annuel de l'exercice 2020,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le rapport annuel tel qu'annexé à la présente.

3 – SMICTOM NORD ALSACE – Validation de l’avancement de l’étude d’harmonisation et d’optimisation du service

Le Président rappelle que le SMICTOM NORD ALSACE mène actuellement une étude portant sur l’harmonisation et l’optimisation du service déchets.

Le comité de pilotage mis en place dans le cadre de cette étude a validé l’avancement d’étape sur les points suivants :

- Mise en place d’un dispositif de collecte des ordures ménagères résiduelles et de facturation **à la pesée** à l’échelle des 5 communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Face à l’obligation de collecte et de valorisation des **biodéchets**, qui s’appliquera à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales, à partir du 1^{er} janvier 2024 ; un scénario autour de deux axes a été retenu :
 - * la promotion du compostage individuel et collectif
 - * la collecte en apport volontaire permettant aux usagers qui ne peuvent pas ou ne veulent pas composter de pouvoir éliminer leurs biodéchets. **Collecte en apport volontaire basée sur le principe d’un point d’apport volontaire minimum par commune.**

Après discussion, le conseil décide :

- De valider l’avancement d’étape et les différents points validés par le comité de pilotage

Adopté à l’unanimité

4 – Désignation des délégués au SDEA

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) est un **établissement public de type "Syndicat Mixte"**, qui intervient par transfert de compétences dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et du Grand Cycle de l'Eau. Ce transfert entraîne substitution de plein droit du SDEA aux droits et obligations de la collectivité membre à raison des compétences transférées.

Les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 15.2 ainsi que son Annexe 2 fixent la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées.

Il est proposé de désigner M. Fabien JOERGER en remplacement de M. Claude WEBER en tant que délégué des 2 commissions locales SDEA : assainissement (Plaine de la Sauer et du Seltzbach) et grand cycle de l'eau (Plaine du Rhin).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **de désigner**, en application des statuts du syndicat, M. Fabien JOERGER, délégué des 2 commissions locales au SDEA

Adopté à l'unanimité

5 – Validation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Portant le nom de Pacte Territorial de Relance et de Transition écologique (PTRTE), ces pactes apparaissent comme le nouveau cadre d'engagement financier et de dialogue entre l'Etat et les collectivités pour une relance durable dans la durée du mandat local.

Ils incarnent le partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, en associant également la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) au service des projets des territoires pour une relance durable.

L'ensemble du territoire national devrait être couvert de Pactes signés ou sur le point de l'être d'ici le 2ème semestre 2021.

CONSIDERANT que le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat pour la période 2020-2021 ;

CONSIDERANT que la priorité sera donnée aux projets les plus matures, permettant la relance rapide de l'activité ;

CONSIDERANT que plusieurs projets sur le territoire de la Plaine du Rhin sont identifiés comme pouvant y répondre et s'inscrire dans le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) ;

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin confirme sa volonté de s'inscrire dans ce dispositif et de porter les axes stratégiques et projets majeurs suivants sur le territoire dès à présent :

AXE 1 - Aménager le territoire en accompagnant la transition écologique

AXE 2 - Soutenir et accompagner le développement économique et l'attractivité du territoire

AXE 3 - Conforter la cohésion sociale en favorisant les accès aux services

- ✓ VU la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique CRTE sur le territoire national ;
- ✓ VU la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- ✓ VU l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région ;
- ✓ VU la décision du comité syndical du PETR de la Bande Rhénane du 8 avril 2021 de privilégier la mise en place d'un Pacte à l'échelle de l'EPCI ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- CONFIRME la volonté d'entrer dans la démarche ;
- VALIDE le principe de signature d'un PTRTE à l'échelle de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;
- PREND ACTE de son élaboration pour une signature au premier semestre 2022 ;
- CHARGE le Président de transmettre la liste des projets prioritaires retenus pour le territoire ;
- AUTORISE le Président à signer le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6 – Demande de participation aux travaux de voirie à la commune de Niederroedern

- ✓ Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 octobre 2016 instaurant la demande d'un fonds de concours à ses communes membres pour la participation aux travaux de voirie
- ✓ Vu les travaux réalisés rue de Bellac à Niederroedern, dont une partie relevant de la compétence communale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- prévoit de demander un fonds de concours à la commune de Niederroedern en vue de participer au financement des travaux de voirie, à l'issue de l'aménagement de la voirie. Le montant de la participation s'élève à 35 867,97 €.

Adopté à l'unanimité

7 – Demande de participation aux travaux de voirie à la commune de Wintzenbach

- ✓ Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 octobre 2016 instaurant la demande d'un fonds de concours à ses communes membres pour la participation aux travaux de voirie
- ✓ Vu les travaux réalisés rue du Gassenberg et rue du Moulin à Wintzenbach, dont une partie relevant de la compétence communale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- prévoit de demander un fonds de concours à la commune de Wintzenbach en vue de participer au financement des travaux de voirie, à l'issue de l'aménagement de la voirie. Le montant de la participation s'élève à 42 912,68 €.

Adopté à l'unanimité

8 - Fonds de concours – Matériel informatique à Salmbach

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du parc informatique :
 - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition d'ordinateurs ou de tablettes, d'écrans, d'imprimantes, de pack office et de tableaux blancs interactifs affectés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l'acquisition de matériel informatique, présenté par la commune de Salmbach, pour un montant de 5 584,00 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune de Salmbach du 15 octobre 2021, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 2 334,00 € pour ladite acquisition,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la commune de Salmbach un fonds de concours de 2 334,00 € pour l'acquisition de matériel informatique.

Adopté à l'unanimité

9 - Fonds de concours – Eclairage public à Lauterbourg

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.

- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à la modification de l'éclairage public place de la République présenté par la Ville de Lauterbourg, pour un montant total de 2 659,80 € TTC,

- ✓ **Vu** la délibération de la Ville de Lauterbourg du 20 septembre 2021, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 667,05 € pour les dits travaux,

- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 667,05 € dans le cadre de la modification de l'éclairage public à la Ville de Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

10 – Fonds de concours – Mobilier scolaire à Lauterbourg

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du mobilier scolaire dans les écoles :
 - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition de tables, chaises, bureaux, armoires et tableaux destinés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** les décomptes relatifs à l'acquisition de mobilier scolaire destiné à l'école élémentaire présentés par la Ville de Lauterbourg, pour un montant de 11 390,83 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Ville de Lauterbourg du 20 septembre 2021, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 4 761,14 € pour ladite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Ville de Lauterbourg un fonds de concours de 4 761,14 € pour l'acquisition de mobilier destiné à l'école élémentaire.

Adopté à l'unanimité

11 –Budget Principal – Vote de crédits (THD Mothern)

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard HENTSCH, décide :

- de voter les crédits complémentaires suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
C/204123	150 000,00	C/1641	150 000,00
TOTAL	150 000,00	TOTAL	150 000,00

Adopté à l'unanimité

12 – Budget Principal – Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard HENTSCH, décide :

- de voter les décisions budgétaires modificatives suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
C/458101 – 041	200 000,00	C/458201	200 000,00
C/458101	200 000,00	C/21752 - 041	200 000,00
TOTAL	400 000,00	TOTAL	400 000,00

Adopté à l'unanimité

13 – Budget ZA Beinheim – Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard HENTSCH, décide :

- de voter les décisions budgétaires modificatives suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
C/65888	17 000,00	C/7015	17 000,00
TOTAL	17 000,00	TOTAL	17 000,00

Adopté à l'unanimité

14 - Gymnase de Seltz - Participation des communes (hors territoire) et du syndicat intercommunal du collège de Soufflenheim & environs aux frais de gestion du gymnase

- ✓ **Vu** le budget primitif du budget annexe Gymnase Seltz,
- ✓ **Vu** la convention fixant les modalités de participation des communes et du syndicat intercommunal du collège de Soufflenheim & environs aux frais de gestion du gymnase de Seltz,
- ✓ **Vu** le tableau de répartition des charges 2021 ci-joint,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De demander une participation pour l'année 2021 de 14 070,37 € à la commune de Hatten et de 7 284,28 € à la commune de Rittershoffen.
- De demander la participation pour 2021 de 2 600 € au syndicat intercommunal du collège de Soufflenheim & environs.

Adopté à l'unanimité

Communes	50 % par rapport au nombre d'élèves		50 % par rapport aux recettes ordinaires		Participation globale
	Nombre d'élèves	Participation	Recettes ordinaires	Participation	
Beinheim	45	5 648,37 €	2 753 452,20 €	9 207,86 €	14 856,23 €
Buhl	28	3 514,54 €	310 701,92 €	1 039,02 €	4 553,56 €
Croettwiller	9	1 129,67 €	168 392,34 €	563,12 €	1 692,80 €
Eberbach	20	2 510,39 €	283 850,16 €	949,23 €	3 459,61 €
Hatten	62	7 782,19 €	1 880 371,43 €	6 288,18 €	14 070,37 €
Kesseldorf	12	1 506,23 €	216 246,49 €	723,15 €	2 229,38 €
Lauterbourg	2	251,04 €	2 462 597,16 €	8 235,21 €	8 486,25 €
Mothern	8	1 004,15 €	1 276 179,16 €	4 267,69 €	5 271,84 €
Munchhausen	5	627,60 €	618 715,56 €	2 069,06 €	2 696,65 €
Neewiller	1	125,52 €	354 807,44 €	1 186,52 €	1 312,04 €
Niederlauterbach	1	125,52 €	567 607,30 €	1 898,14 €	2 023,66 €
Niederroedern	34	4 267,66 €	685 465,88 €	2 292,28 €	6 559,93 €
Oberlauterbach	4	502,08 €	377 949,12 €	1 263,91 €	1 765,98 €
Rittershoffen	34	4 267,66 €	902 071,09 €	3 016,63 €	7 284,28 €
Salmbach	0	0,00 €	377 949,12 €	1 263,91 €	1 263,91 €
Schaffhouse	20	2 510,39 €	385 510,08 €	1 289,19 €	3 799,58 €
Scheibenhard	1	125,52 €	514 766,37 €	1 721,44 €	1 846,96 €
Seltz	133	16 694,06 €	2 373 100,47 €	7 935,92 €	24 629,98 €
Siegen	16	2 008,31 €	261 999,44 €	876,16 €	2 884,46 €
Trimbach	32	4 016,62 €	394 060,13 €	1 317,78 €	5 334,40 €
Wintzenbach	0	0,00 €	362 762,63 €	1 213,12 €	1 213,12 €
Total	467	58 617,50 €	17 528 555,49 €	58 617,50 €	117 235,00 €

15 - Divers

Informations

*Statistiques animations automne 2021

*recensement des producteurs locaux / bio par commune pour diffusion

VACANCES D'AUTOMNE – STATISTIQUES ENFANCE

	Du 25 au 29/10/2021		Du 02 au 05/11/2021	
	SELTZ	LAUTERBOURG	MOTHERN	BEINHEIM
BEINHEIM	4	1		15
BUHL				1
CROETTWILLER				
EBERBACH	1			
KESSELDORF	1			1
LAUTERBOURG		4		
MOTHERN	1	3	7	
MUNCHHAUSEN				
NEEWILLER	1	2	2	
NIEDERLAUTERBACH		2	2	
NIEDERROEDERN	2		1	2
OBERLAUTERBACH		2	1	
SALMBACH		2		
SCHAFFHOUSE	3			2
SCHEIBENHARD		2	3	
SELTZ	19		6	9
SIEGEN	1			2
TRIMBACH	1			
WINTZENBACH	1	2	2	
HORS CC			3	
TOTAL	35	20	27	32

VACANCES D'AUTOMNE – STATISTIQUES JEUNESSE

- **11 activités** proposées sur **9 jours d'animation**
 - 5 animations pour les « ados »
 - 4 animations communes « ados & 8-11 ans »
 - 2 ouvertures libres « Espaces Jeunes »

- Programme ados & 8-11 ans
 - **174 inscriptions** qui concernent **100 jeunes différents (dont 50 filles et 50 garçons) soit + 31 par rapport au bilan automne 2020.**
 - En moyenne chaque activité a rassemblé **19 jeunes.**

- « Espaces Jeunes »
 - 2 ouvertures libres et gratuites les mercredis de 14 h à 18 h (espaces jeunes de Lauterbourg, Seltz et Beinheim).
 - **55 jeunes** au total
 - EJ Lauterbourg : 18 jeunes
 - EJ Seltz : 8 jeunes
 - EJ Beinheim : 29 jeunes



EUROPA PARK 29/10/2021

Signatures :

Bernard HENTSCH		Danièle CLAUSS	
Yannick TIMMEL		Sylvie POUILLARD	
Jean Louis SITTER		Pascal STOLTZ	
Christophe KLEIN		Jean Michel FETSCH	
Christophe BORD		Christiane HUSSON	
Tamara LERGENMULLER	Absente	Isabelle SCHMALTZ	
Alain JOERGER		Agnès MEYER	
Sandra RUCK		Monique LICHTBLAU	
André FRITZ		Éric WEIGEL	
Denis DRION		Bruno KRAEMER	
Jacques WEIGEL		Philippe GIRAUD	
Gérard HELFFRICH		Jean Luc BALL	
Richard PETRAZOLLER	Excusé ; Procuration Jean-Luc BALL	Mylène HECK	
Rachel FLEITH	Excusée	Frédéric HEYD	Absent
René GAST		Jean Paul HAENNEL	
Fabien JOERGER			

